Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 066-216602052-20261019-113DELIB2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE TAUTAVEL

ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN
CANTON DE LA VALLEE DE L'AGLY

NOMBRE DE CONSEILLERS : 15
NOMBRE DE PRESENTS : 14
NOMBRE DE VOTANTS : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Tautavel, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur François TIXADOR, maire.

La convocation a été adressée aux membres du Conseil municipal par Monsieur le Maire le mardi 6 octobre deux mille vingt-six, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales. Elle a été affichée le mercredi 7 octobre 2026.

Présents (14) : M. François TIXADOR, M. Jean-Luc RAFART, Mme Sandrine GRAU, M. Gérald MARGUERON, Mme Yannick DE LUMLEY, M. Joël RIVIERE, M. Lionel SANCHEZ, Mme Julie PARIS, M. Paul-Louis MOIGNE, Mme Jessica BARICAULT, Mme Maëly MARONNIER, Mme Léa VILLAR, Mme Clémence OUGUERES, M. Sébastien HORTAL

Absente représentée (1) : Mme Manon GREGOIRE représentée par M. Gérald MARGUERON

Absent non représenté (0) : Néant

DELIBERATION N°113/2026

OBJET : VALIDATION DU PROGRAMME ET DE LA DEMANDE DE DOTATION EN PLANTS ET VÉGÉTAUX AUPRÈS DE LA PÉPINIÈRE DÉPARTEMENTALE (CD66) POUR L'ANNÉE 2027 ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REMISE DE PLANTS

Rapporteur : Monsieur Lionel SANCHEZ, Conseiller Municipal Délégué

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-29 relatif aux compétences générales du Conseil Municipal en matière d'aménagement, d'environnement et d'amélioration du cadre de vie ;

VU le courrier de Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, en date du 3 juillet 2026 (enregistré en Mairie le 13 juillet 2026), informant les communes de la reconduction du dispositif volontariste de fourniture gratuite de plants adaptés au changement climatique et aux périodes de sécheresse par la Pépinière Départementale ;

VU la demande officielle de dotation et le dossier technique rédigés le 16 septembre 2026 par Monsieur le Maire François TIXADOR et le responsable des services techniques municipaux, comprenant le recensement des besoins en végétaux rustiques et la cartographie d'implantation par secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire des Pyrénées-Orientales fait face à un contexte climatique marqué par des épisodes de sécheresse récurrents et intenses, imposant une adaptation des pratiques d'aménagement paysager et le recours à des essences végétales locales à faible besoin en eau et à forte rusticité ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales accompagne les collectivités locales en mettant à leur disposition gratuite les productions de la Pépinière Départementale afin d'encourager la végétalisation des espaces publics, la création d'îlots de fraîcheur et la préservation de la biodiversité méditerranéenne ;

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 066-216602052-20261019-113DELIB2026-DE

CONSIDÉRANT QUE le programme d'embellissement et de végétalisation arrêté par la Commune de Tautavel pour l'année 2027 porte sur la demande des essences suivantes :

- **Arbres :** 6 Oliviers (destinés au site de la Chapelle) ;
- **Arbres d'ombrage :** 10 Mûriers platanes (destinés au parking Las Ortes et au camping des Gouleyrous) ;
- **Arbustes pour parcs et jardins :** 15 Hibiscus de Syrie (parking Las Ortes et parking Jo Maso), 15 Pittospores de Chine (parking La Retirada et parking Jo Maso), 8 Jasmins blancs d'hiver (parking Las Ortes et cimetière) et 8 Jasmins jaunes d'hiver (parking Las Ortes et cimetière) ;
- **Plantes basses couvre-sol :** 8 Romarins arbustifs (parking Las Ortes et parking Jo Maso) ;
- **Plantes vivaces :** 6 Lavandes officinales, 6 Lavandes officinales blanches, 6 Sauges de Jérusalem jaunes, 6 Sauges officinales, 6 Sauges petites feuilles rouges et 6 Spirées bleues (réparties sur le parking La Retirada, le parking Las Ortes et le parking Jo Maso) ;
- **Plantes grimpantes :** 8 Jasmins blancs d'hiver et 8 Jasmins jaunes d'hiver (parking Las Ortes et cimetière) ;

CONSIDÉRANT QUE la fourniture de l'ensemble de ces végétaux est assurée à titre gratuit par le Département des Pyrénées-Orientales et que les travaux de plantation seront réalisés en régie par les agents des services techniques municipaux durant la période automnale et hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération permet d'embellir les abords des équipements communaux, des parkings et du cimetière tout en maîtrisant les coûts de gestion paysagère, et qu'il convient que le Conseil Municipal délibère pour valider la demande et autoriser la signature de la convention de remise de plants ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Monsieur Lionel SANCHEZ, rapporteur entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE :**

1. **D'APPROUVER** le programme de végétalisation 2027 et la demande officielle de dotation en plants et végétaux déposée le 16 septembre 2026 auprès de la Pépinière Départementale du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (CD66).
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, François TIXADOR, à signer la convention de partenariat et de remise de plants à intervenir avec le Département des Pyrénées-Orientales, le bon d'attribution ainsi que tout document administratif ou technique nécessaire à l'exécution de la présente décision.
3. **DE PRENDRE ACTE** que l'ensemble des travaux de plantation sera réalisé en régie par les agents des services techniques municipaux sur les sites identifiés (Chapelle, parking Las Ortes, camping des Gouleyrous, parking Jo Maso, parking La Retirada, cimetière).
4. **DE DIRE** que s'agissant d'une dotation accordée à titre gratuit par la Pépinière Départementale, cette opération n'entraîne aucune dépense d'acquisition de végétaux pour le budget municipal.

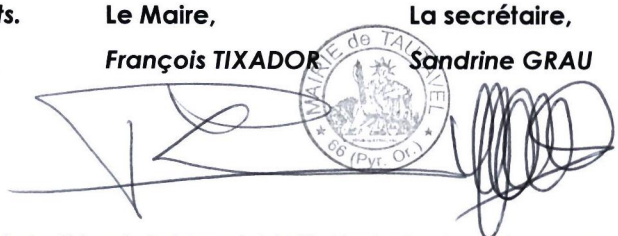
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales au titre du contrôle de légalité, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la ville www.tautavel.com le 19/10/2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre,
A Tautavel, le 15 octobre 2026

Le Maire,
François TIXADOR

La secrétaire,
Sandrine GRAU



La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu ont été affichés et publiés sur le site internet de la Mairie. Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.